

Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques

Déclaration du groupe CFTC

Les politiques économiques, sociales et environnementales de demain devront reposer sur deux fondements : l'un, de plus en plus évident, la lutte contre le réchauffement climatique, la cybercriminalité et les pandémies, l'autre, très souvent négligé, voire ignoré, la prise en charge des conséquences de ces risques devenus systémiques.

Or du fait de l'ampleur des dégâts qu'ils provoquent sur notre environnement, notre économie et notre santé, leur répétition dans un temps de plus en plus court et les sommes qu'ils mobilisent en vue de leur réparation, ces risques pourraient bien, dans un proche avenir, ne plus être assurables. D'où la nécessité d'en définir les contours, leurs impacts avec précisions, et de proposer une stratégie qui permette d'inverser cette tendance. Telle est la problématique développée.

Le groupe CFTC tient à saluer la prouesse réalisée par les rédacteurs de ce texte qui sont parvenus à vulgariser habilement et à éclairer d'une lumière nouvelle un sujet technique et rébarbatif et à en exposer les enjeux avec clarté et rigueur.

Pour aider à la prise de conscience de la gravité de la situation, le document procède avec pédagogie. Dans un premier temps, il évalue les sinistres auxquels les agents économiques sont – et seront – de plus en plus confrontés ; il en détermine l'évolution au fil du temps – qui ne plaide pas en faveur d'une amélioration – Il en souligne le caractère inéluctable.

Dans un deuxième temps, il expose le fonctionnement et la raison d'être du système assurantiel, un système qui ne pourra pas résister, dans sa configuration actuelle, à la déferlante de catastrophes qui s'annoncent, sans un changement d'approche de la part de l'ensemble des acteurs concernés.

Enfin, dans un troisième temps, il pointe les faiblesses de ce système, mais aussi ses points forts et ses marges de manœuvre. Si la situation est grave, elle n'est pas désespérée pour peu qu'on en prenne la mesure et que nous proposons des pistes de réformes ambitieuses.

Dans cette perspective, le groupe CFTC note la volonté de recourir à la formation mais reste dubitatif quant à sa réelle efficacité (préconisation 2 et 3).

Nous apprécions plus particulièrement la première préconisation qui demande à un « Etat stratège » de « conduire le changement de paradigme nécessaire » et qui en définit les contours : « une autorité forte placée au plus haut niveau de l'Etat (...) dotée de moyens pérennes (...) sans priver les ministères de leurs prérogatives ».

Le groupe CFTC approuve l'ensemble des préconisations de 5 à 9, en ce qu'elles appellent à la mobilisation et à la responsabilisation de tous, assureurs, entreprises, ménages et pouvoirs publics en faveur d'une indispensable politique de prévention.

Nous validons, enfin, les préconisations 10, 11 et 12 qui mettent en avant le partage des risques et insistent sur la nécessité d'une diminution du reste à charge pour les assurés sans laquelle le système risquerait de perdre sa légitimité.

Le groupe CFTC souligne l'initiative de consacrer une intéressante annexe aux Outre-Mer afin de prendre en compte la spécificité de l'exposition aux risques systémiques de ces territoires.

Pour toutes ces raisons, le groupe CFTC a voté en faveur de l'avis et remercie chaleureusement les co rapporteurs et les services pour la qualité de leur travail.